



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **13 octobre 2015**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT -
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT -
M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX -
M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL -
M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -
M. Alan CONFESSON - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL -
Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN -
M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS -
Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA -
Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE -
M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

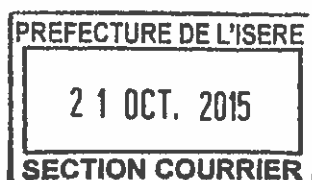
M. Bernard MACRET donne pouvoir à Mme Catherine RAKOSE de 22H07 à 22H37
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 18H09 à 22H37
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à Mme Martine JULLIAN de 18H09 à 22H37
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT de 18H09 à 22H37
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H09 à 21H05
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H09 à 21H05
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Paul BRON de 18H09 à 21H05
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H09 à 21H05
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 22H07 à 22H37
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 18H09 à 19H04
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 22H07 à 22H37.

Absents de 21h05 à 22H37 :

Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA -
Mme Jeanne JORDANOV - M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT.

Secrétaire de séance : Mme Salima DJIDEL.

45 - ADMINISTRATION GENERALE - Adhésion à l'association APRIL.



ADMINISTRATION GENERALE : Adhésion à l'association APRIL.

Madame Laurence COMPARAT expose,

Mesdames, Messieurs,

L'April est depuis 1996 un acteur majeur de la démocratisation et de la diffusion du logiciel libre et des standards ouverts auprès du grand public, des professionnels et des institutions dans l'espace francophone. Pionnière du logiciel libre elle veille aussi, dans l'ère numérique, à sensibiliser l'opinion sur les dangers d'une appropriation exclusive de l'information et du savoir par des intérêts privés.

L'association est constituée de personnes, d'entreprises, d'associations et d'organisations d'horizons très divers qui se retrouvent autour des valeurs du libre.

La mobilisation de ses bénévoles et de ses permanents lui permet de participer activement à la reconnaissance du logiciel libre au travers d'actions nombreuses et variées.

L'April a notamment pour objectifs de :

Promouvoir le logiciel libre auprès du grand public, des professionnels, des associations et des pouvoirs publics ;

Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux des standards ouverts et de l'interopérabilité;

Obtenir des décisions politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement du logiciel libre et aux biens communs informationnels ;

Défendre les droits des utilisateurs et des auteurs de logiciels libres;

Favoriser le partage du savoir et des connaissances.

La majorité municipale a pris l'engagement de s'équiper de logiciels libres, gage notamment d'indépendance budgétaire. Les principaux enjeux identifiés sont les suivants :

- Favoriser le déploiement des logiciels libres afin de favoriser l'appropriation et le partage des connaissances,
- Réaliser des économies sur les achats de logiciel, en particulier sur le coût des licences,
- Faciliter avec les logiciels libres l'émancipation des individus et des institutions

Dans ce contexte la ville de Grenoble apporte son plein soutien à l'association APRIL et s'appuiera sur cette association afin d'équiper progressivement avec des logiciels libres les organisations et des services.

Pour l'adhésion d'un montant de 2.500 euros les crédits correspondants seront imputés au budget 2015: Chapitre 011 : Charges à caractère général - Article 6182 : Documentation générale et technique - Fonction : 020 :Administration générale de la collectivité

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Ressources du 05 octobre 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à l'association « April » pour un montant de 2 500 euros

Conclusions adoptées :

ADOPTÉE

Affichée le : **27 OCT. 2015**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Laurence COMPARAT

